



Documents d'objectifs Natura 2000

FR9102013 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien
FR9101436 Cours inférieur de l'Aude

**Compte-rendu du groupe de travail « Activités professionnelles et de loisir –
têtes de réseaux »**

- Lundi 13 octobre 2014, Sète -

Rédacteur :

Mathilde LABBÉ (*chargé de mission Natura 2000 – coordinatrice 4 sites Natura 2000*)

Tél : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99 /

Courriel : mathilde.labbe@univ-montp2.fr

Relecture : Tiphaine RIVIERE (*Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées*)

Date du document : 14 octobre 2014

Personnes présentes :

BOBRIE Didier – Président Fédération Nationale de Bateaux Ecoles

DASSONVILLE Cécile – Chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

LAFOURCADE Annie – Représentante du Comité Départemental de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins de l'Hérault

LABBE Mathilde – Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 – Réseau Languedoc Mer

METIVIER Daniel – Vice-Président FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France)

MEUTELET Christine – Direction Départementale des Territoires et de la Mer

PITMAN Arnaud – Président Comité Départementale Canoë Kayak Hérault

PUJOL Michel – Président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault, représentant du Groupement des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature de l'Hérault et du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault

RIVIERE Tiphaine – Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées

* **Ordre du jour**

Ce groupe de travail a pour but de définir les objectifs de développement durable et préciser les orientations de gestion des TOME 2 des DOCOB des sites Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien ». Cette réunion est également l'occasion de maintenir le dialogue avec les représentants des activités socio-économiques du territoire.

* **Plan de la réunion**

- Rappel sur les TOME 1 des DOCOBS (Diagnostics écologique et socio-économique)
- Présentation de l'analyse écologique et de la hiérarchisation des enjeux de conservation
- Présentation du contenu du TOME 2 et notamment des 3 orientations de gestion des DOCOBS
- Elaboration des objectifs de développement durable du volet II et ébauche des premiers objectifs de développement durable du volet III

Vous pouvez retrouver et télécharger le diaporama ainsi que l'ensemble des documents présentés lors de cette réunion en suivant le lien ci-dessous :

<http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque>

* **Rappel sur le TOME 1 : diagnostics écologiques et socio-économiques**

Quelques remarques concernant le diagnostic socio-économique :

M. PUJOL s'étonne de ne pas voir l'activité de stand-up paddle ni celle de canoë-Kayak inscrites sur le site « Cours inférieur de l'Aude ». M. METIVIER explique que ces activités font l'objet de pratiques libres et anecdotiques. M. PITMAN précise que ces activités sont pratiquées de façon similaire (itinéraires de balade identiques) et nécessitent certaines conditions météorologiques. Sur le site la pratique est complexe à cause de la tramontane. Melle LABBE ajoute que seules les activités encadrées ont été répertoriées dans les diagnostics.

M. PUJOLS confirme la présence d'un spot historique, de kite surf sur le site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » non officiel.

M. METIVIER relève le nombre d'emplois générés par la conchyliculture sur le site Cours inférieur de l'Aude et affirme qu'il serait plutôt de l'ordre de 15 professionnels et non 5.

✱ **Présentation de la hiérarchisation des enjeux de conservation des sites Natura 2000 (extrait du tome I du DOCOB)**

Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Sables fins de haut niveaux	Enjeu Fort	1	
Sables fins bien calibrés	Enjeu Fort	1	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	Enjeu Fort	1	
Sables médiolittoraux	Enjeu Faible	2	

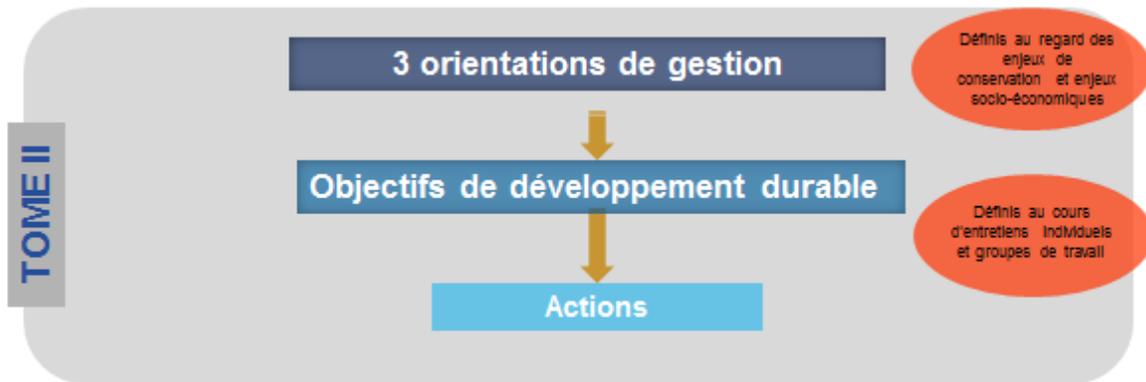
Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	
Récifs	Enjeu Fort	1	
Sables fins de haut niveaux	Enjeu modéré	2	
Sables fins bien calibrés	Enjeu modéré	2	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	Enjeu modéré	2	
Sables médiolittoraux	Faible	3	

Sur le site « Cours inférieur de l'Aude », les récifs, habitat sensible et rare sur la côte languedocienne, représentent un enjeu fort. Les habitats sableux, moins sensibles que les récifs forment alors un enjeu modéré. La responsabilité du site dans la protection des récifs étant forte,

les actions de gestion devront en priorité être portées sur cet habitat. Le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » est couvert à 98% par des bancs de sables, ce qui représente 25% de la surface régionale couverte par l'habitat. La responsabilité de ce site vis-à-vis de cet habitat est donc très élevée par rapport à celle des sites adjacents. Afin de maintenir les bancs de sables dans un bon état de conservation, les actions de gestion devront donc, en priorité, être mises en place sur ce site. Les sables médiolittoraux présents à moins de 0,5% sur les 2 sites forment un enjeu faible au vu des autres habitats.

* Présentation du contenu du TOME 2



Les orientations de gestion sont les grands axes stratégiques de gestion visant à répondre la finalité fondamentale de Natura 2000. En découlent les objectifs de développement durable, qui permettent d'identifier les objectifs qui vont assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'IC, tout en prenant en compte des activités économiques, sociales, culturelles. Les actions doivent permettre d'atteindre les ODD fixés en amont et tiennent compte des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des besoins ou attentes des acteurs locaux.

* Présentation des orientations de gestion des DOCOBS

Volet I

Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB)

Volet II

Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT)

Volet III

Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants – lagunes – mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM)

* **Elaboration des objectifs de développement durable du volet II et ébauche des objectifs de développement durable du volet III**

Discussions

Rôle de sentinelle des acteurs du territoire :

M. PUJOLS, M. PITMAN, Mme LAFOURCADE et M. METIVIER relèvent l'existence de nombreux réseaux sentinelles (suric@te : <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>, Cybelle planète, pêcheurs sentinelles, sentinelle bleu, sports mer et territoire, observatoire paysages sous-marins etc) et regrettent l'absence de lien entre ces réseaux et la non diffusion de l'information auprès des participants. Tous expriment le souhait d'une harmonisation de ces réseaux et la création d'une unique plateforme regroupant toute l'information (avec un numéro de téléphone et une adresse mail) des réseaux sentinelles avec une information des résultats à tous les participants. Melle RIVIERE fait part du projet du MNHN « 65 000 000 d'observateurs », qui permettrait d'avoir une clé d'entrée unique.

Rôle de Natura 2000 dans l'amélioration de la qualité de l'eau

M. PITMAN souhaite savoir si la prise en compte de la qualité de l'eau est du ressort de Natura 2000. Melle RIVIERE explique que l'amélioration de la qualité de l'eau est assurée par l'Agence de l'eau et correspond au cœur de la DCE (Directive Cadre Eau). Cette directive a pour but la préservation de l'eau. Natura 2000 n'a pas vocation ni les moyens directe d'améliorer la qualité de l'eau. Dans le TOME 2 du DOCOB des actions de soutien et d'accompagnement des démarches en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau seront peuvent néanmoins être envisagées.

L'idée est aussi que l'animateur Natura 2000 intègre les instances de bassins versants et soit au contact des autres gestionnaires notamment des responsables des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour que les enjeux de chacun soient partagés et pris en compte par tous et pour éviter le doublon d'actions. Mme MEUTELET précise que lorsque les sites Natura 2000 sont en animation des liens sont créés entre les différentes instances (SAGE, Natura 2000 etc). Par exemple, sur les étangs du Narbonnais un comité de suivi commun regroupant différentes instances a été mis en place. M. PUJOLS ajoute que ce type de rencontre est également initié entre le SAGE et Natura 2000 pour l'étang de Thau. Ces réunions thématiques pourraient également être mise en place pour les sites Natura 2000 marins.

Sensibilisation et communication auprès du public

Tous les acteurs s'accordent à dire qu'il y a aujourd'hui un réel manque d'informations et de diffusion de l'information pour permettre la sensibilisation du grand public et des pratiquants libres. Mme DASSONVILLE précise qu'il y a 3 niveaux d'information : l'information sur le patrimoine naturel, sur les bonnes pratiques (avec la diffusion d'une charte) et sur la réglementation.

Se pose la question du mode de transmission de cette information. M. PITMAN propose de diffuser l'information à partir des points d'accès à la mer (cales de mise à l'eau, parkings, ports). Pour certains sports, l'aménagement des zones de pratiques permettrait de faire passer l'information mais aussi d'éviter la surfréquentation du site. Mme LAFOURCADE ajoute que des documents de sensibilisation pourraient être mis à disposition dans les magasins de vente de matériel.

Tous souhaitent que des outils « simples » rappelant les zones de pratique officielles des différentes activités, les bonnes pratiques et le patrimoine naturel du site soient créés et mis à disposition du grand public. M. PITMAN ajoute qu'une rapide explication de l'interdiction de pratique sur certaines zones serait intéressante pour une meilleure compréhension et prise en compte de la réglementation.

M. PUJOLS explique qu'un volet environnement est inclus dans le diplôme des professionnels. Ceux-ci sont de plus en plus impliqués et souhaitent donc être relais de l'information sur Natura 2000. Mais il est fait une différence avec les grands thèmes abordés lors des formations diplômantes, et la particularité du site sur lequel le professionnel vient ensuite s'installer. Les acteurs présents autour de la table proposent la mise en place de journées de formation avec mise à disposition des outils de communication et sensibilisation, spécifique au site, ou au groupe de site, pour pouvoir transmettre une l'information locale à leurs pratiquants.

Respect de la réglementation

M. BOBERIE précise que c'est à la mairie de faire respecter la loi.

M.METIVIER explique que la déclaration obligatoire de pêche aurait permis d'informer les pratiquants, sur la réglementation. Un encart rappelant la réglementation (taille de capture, période etc) pourrait en effet être prévu sur le site de déclaration de pêche. Sur les 2,5 millions de pêcheurs environ 40 000 appartiennent aujourd'hui à une association et ont le bon niveau d'information. Chaque fédération a un guide de respect des tailles de capture mais la diffusion de ce guide est limitée. Seuls les adhérents des associations en ont réellement connaissance. La diffusion de ces outils pourrait donc être réalisée en même temps que la diffusion des outils de sensibilisation Natura 2000.

Amélioration des connaissances sur les activités et leurs impacts potentiels

Les acteurs s'accordent à dire qu'il est important de développer les connaissances sur leurs pratiques et leurs potentiels impacts afin de comprendre quels « gestes éviter ». M. PUJOLS ajoute que les réunions réalisées sur ces thématiques, avec les professionnels ont été bénéfiques. Elles ont permis de mettre en lumière les problématiques des sites et des pistes pour limiter les impacts de ces activités.

Melle RIVIERE ajoute que cette connaissance est nécessaire pour déterminer les impacts réels des activités. En effet, les sites étant principalement sableux, l'ancrage, le piétinement ont-t-il réellement un impact?

Patrimoine naturel : le banc rocheux de Vendres

M. METIVIER informe que le rocher de Vendres est quasi inexistant au sondeur. Il ne ferait pas plus de quelques dizaines de centimètres de haut. Mme LAFOURACDE se propose d'aller plonger pour aller voir l'état du rocher. En effet, plusieurs causes pourraient être à l'origine de sa régression. Une cause naturelle est invoquée par M. METIVIER, le rocher étant situé au droit de l'Aude, une grande quantité de particules sont charriées et pourraient recouvrir la roche, entraînant alors son enfouissement. Cependant la régression du banc rocheux de Vendres pourrait également être dû à des causes anthropiques (ancrage des bateaux ou encore la pose de filets).

Objectifs de développement durable retenus par les acteurs présents autour de la table

	ORIENTATION DE GESTION	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
VOLET II : ACT	Favoriser le développement durable et valoriser les activités socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site/favorables aux équilibres écologiques du site	Développer les connaissances sur les activités, leurs potentiels impacts et sur la fréquentation du site
		Impliquer, former et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site
		Informier et sensibiliser les différents publics pour lutter contre les pratiques illégales, permettre le respect de la réglementation, la génération des bonnes pratiques et la protection du site
		Limiter les impacts des activités professionnelles, récréatives et des manifestations nautiques sur les habitats rocheux et espèces d'IC du site
		Permettre l'évolution des comportements par la généralisation des bonnes pratiques

	ORIENTATION DE GESTION	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
VOLET III : ATM	Articuler la gestion du littoral en prenant en compte les interactions bassins versants-lagune-mer	Accompagner les démarches en faveur de la qualité de l'eau

* **Rétro-planning et prochaines rencontres à venir dans le cadre des diagnostics socio-économiques**

Octobre 2014 :

Au cours du mois d'octobre 2 groupes de travail seront organisés (le 21 et 30 octobre à Sigean et Fleury) avec les acteurs de vos activités socio-économiques respectives. Ces groupes de travail permettront de valider les objectifs de développement durable et d'élaborer les actions de gestion permettant de répondre aux objectifs de développement durable définis ensemble au cours de ce groupe de travail.

Novembre 2014 :

Le comité de pilotage de validation des TOME 1 des 2 sites Natura 2000 est prévu le 17 novembre 2014.

S'en suivra le 20 novembre un groupe de travail articulation terre/mer permettant de définir les objectifs de développement durable du Volet I et la fin des objectifs de développement durable du Volet III, ainsi que les actions associées.

Décembre 2014 -Janvier 2015 :

Entre la fin d'année et le début d'année 2015 des entretiens avec les experts des habitats et espèces désignées sur les sites Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » seront organisés.

Février à mai 2015 :

Ces mois seront consacrés à la fin de la rédaction des TOME 2 des DOCOBS.

Une réunion de pré-validation des TOME 2 avec l'ensemble des acteurs rencontrés est programmée pour avril-mai 2015.

Mai-juin : Les 2 TOME II des DOCOB seront présentés et validés lors du Comité de Pilotage (COPIL) n°3. L'animation des sites Natura 2000 débute ainsi à partir de l'été 2015.

Groupes de travail	Date	Lieu	Heure
Activités professionnelles et de loisirs têtes de réseaux		SMEL*	14h-16h
Activités professionnelles et de loisirs zone Sud	21/10/2014	Sigean	16h-18h
Activités professionnelles et de loisirs zone Nord	30/10/2014	Fleury d'Aude	16h-18h
Articulation terre/mer	20/11/2014	SMEL*	10h-12h

Entretiens experts	Qui	Date	Lieu
Poissons migrateur	MRM	Juillet 2014	SMEL*
Grand dauphin	GIS 3M	Déc-janv 2015	SMEL*
Tortue caouanne	CESTMed		Port Camargue
Substrats meubles	Mme Labrune		Banyuls
Récifs	Mr Sartoretto	Déc-janv 2015	Montpellier

* Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète